

Des voix: Pas du tout.

Mlle MacDonald: Je tiens aussi à déclarer qu'à l'issue de la rencontre, ils m'ont remerciée d'avoir accepté de me prêter à la discussion.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais que l'on aille au fond des choses. Est-ce que la ministre est prête à se lever et à reconnaître que les pêcheurs sont effectivement des travailleurs et qu'ils doivent être protégés par la Loi sur l'assurance-chômage?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il semble que mon collègue soit un peu mélangé. Les pêcheurs sont couverts par la Loi sur l'assurance-chômage.

M. Fulton: Sont-ils des travailleurs et resteront-ils couverts?

* * *

L'ADMINISTRATION

LES INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT AU QUÉBEC—LE RÔLE DU MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Il y a quelques minutes, il a reproché au député de Montréal—Sainte-Marie de poser des questions relatives aux investissements au Québec. Le vice-premier ministre insinuait-il sérieusement que les investissements faits par le ministre de l'Expansion industrielle régionale au Québec devraient priver l'opposition du droit de lui poser des questions sur l'intégrité de ce ministre?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, je ne veux pas du tout enrayer les questions que les libéraux m'adressent à titre de vice-premier ministre, à titre de ministre de la Défense nationale ou à titre de premier ministre suppléant, comme c'est le cas pour le moment.

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, étant donné ce qu'on a dit aujourd'hui, pourquoi le vice-premier ministre rejette-t-il continuellement l'idée de faire examiner toute la question par le comité des élections, des privilèges et de la procédure?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, c'est une question curieuse que l'on ne cesse de poser. Les députés savent, je crois, que mon éminent collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, défendra ses prévisions budgétaires ce soir. Il sera là pour répondre aux questions sur les responsabilités que lui confère son ministère. Si le député ne le sait pas, il ne sait rien.

Recours au Règlement—M. Gray (Windsor Ouest)

● (1500)

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS—LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à invoquer le Règlement au sujet des décisions que vous avez prises au cours de la période des questions relativement à la responsabilité ministérielle. Je prétends, en toute déférence, que les questions adressées au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), que vous n'avez pas permises, étaient clairement formulées et portaient sur la façon dont le ministre s'acquitte de ses responsabilités. En outre, même si ces questions concernaient le respect des lignes directrices sur les conflits d'intérêts par le ministre de l'Expansion industrielle régionale, je crois qu'elles étaient liées tout de même à ses responsabilités à titre de ministre.

Dans une lettre qui est souvent citée à la Chambre, le premier ministre (M. Mulroney) dit ceci:

Je tiens toutefois à ce que tous les ministres comprennent bien qu'il leur incombe personnellement de prévenir les conflits d'intérêts, y compris ceux qui pourraient découler des activités de leur conjoint.

Il se peut que le premier ministre ait chargé le vice-premier ministre (M. Nielsen) d'administrer l'application des lignes directrices sur les conflits d'intérêts, mais le premier ministre a signalé très clairement qu'il incombe à chaque ministre de veiller à respecter ces lignes directrices.

Manifestement, si le premier ministre du Canada lui-même précise par écrit ce qu'il considère être les responsabilités des ministres, je soutiens alors, en toute déférence, que cela devrait vous suffire, monsieur le Président.

Si vous acceptez ce que le premier ministre du Canada a établi lui-même, et il est clair que rien ne devrait empêcher de poser des questions à des ministres sur la façon dont ils respectent ces lignes directrices, je voudrais terminer mes observations sur cette question en vous signalant ce que je considère comme un précédent extrêmement important.

En février 1983, les députés de l'opposition ont interrogé dans cette enceinte l'hon. Marc Lalonde, qui était alors ministre des Finances, au sujet d'un prétendu conflit d'intérêts, qui n'existait pas en réalité . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous vous coulez vous-même.

M. Gray (Windsor-Ouest): . . . mais l'affaire remontait à l'époque où l'hon. Marc Lalonde était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, poste qu'il a occupé avant d'être ministre des Finances. Or, non seulement le Président d'alors a permis ces questions, mais M. Lalonde y a aussi répondu. Le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley) qui est encore parmi nous, était de ceux qui ont posé des questions.